

BARÈME INTER CORPS INDICATIF, UTILISE POUR LES OPERATIONS DE MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUES 2018

RAPPEL : Le barème constitue un outil d'aide à la décision et n'a qu'une valeur indicative. La prise en compte de situations médicales, sociales ou professionnelles particulières, dans le cadre d'une gestion qualitative des ressources humaines, peut justifier de traiter prioritairement certaines demandes.
En cas d'égalité de barème, la priorité sera donnée au bénéficiaire du plus âgé quel que soit le rang de son vœu.

Les anciennetés sont appréciées au 01 septembre 2018.

	CARACTERISATION DE LA SITUATION INDIVIDUELLE		BAREME 2018
PRIORITES LEGALES *	MESURE DE CARTE SCOLAIRE		900
	RAPPROCHEMENT DE CONJOINT		25
	TRAVAILLEUR HANDICAPE		25
	POLITIQUE DE LA VILLE		25
	DUREE DE SEPARATION DANS LE CADRE D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	1 AN	+ 5
		2 ANS	+ 10
		3 ANS ET +	+ 15
	ANCIENNETE DE POSTE	3 ANS	30
		4 ANS	40
		5 ANS ET +	70
	ANCIENNETE DE CORPS	1 AN	2
		2 ANS	4
		3 ANS	6
		4 ANS	8
		5 ANS	10
		6 ANS	12
		7 ANS	14
		8 ANS	16
		9 ANS	18
10 ANS		20	
11 ANS		22	
12 ANS		24	
	13 ANS	26	
	14 ANS	28	
	15 ANS ET +	30	
CRITERES SUPPLEMENTAIRES A CARACTERE SUBSIDIAIRE	ENFANTS à charge de moins de 18 ans au 01/01/2018 (sans limite d'age pour enfant handicapé)	XXXXXXXXXX	RAPPROCHEMENT DE CONJOINT 5 POINTS PAR ENFANT ENFANT HANDICAPE 20 POINTS PARENT ISOLE 10 points (hors commune d'affectation)
		1 AN	1
		2 ANS	2
		3 ANS	3
		4 ANS	4
		5 ANS	5
		6 ANS	6
		7 ANS	7
		8 ANS	8
		9 ANS	9
10 ANS et plus	10		
ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE			
AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE	1 AN ET PLUS	5	
REINTEGRATION			
après disponibilité pour suivre son conjoint		3 à 9 points	
après détachement			
après disponibilité pour suivre son conjoint			
après congé parental			
après CLD		ancienneté dans le poste précédent prise en compte	